

## COMMUNIQUE DE PRESSE

À Mamoudzou, le 04/09/2024

### L'Agence Régionale de Santé de Mayotte lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un premier Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Lundi 02 septembre, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la création d'un premier Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 50 places.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt intervient dans un contexte de moratoire national, ne permettant pas à Mayotte d'obtenir, depuis 2013, ce type d'établissement. Au regard de l'absence de structure de cette nature et du besoin important sur le territoire, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte a ainsi obtenu une dérogation auprès du ministère des solidarités, accordant à Mayotte la possibilité de construction d'un premier ESAT sur son territoire.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de transformation de l'offre médicosociale – 50 000 solutions, affirme à nouveau la volonté de l'ARS de Mayotte d'accélérer le développement de l'offre médico-sociale sur le territoire et d'œuvrer pour un parcours sans rupture pour tous.

La création de cet ESAT s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) de Mayotte 2023-2028 et permettra, à terme, d'accompagner 50 adultes en situation de handicap, orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDPAH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Mayotte, vers une activité professionnelle en milieu protégé.

Cet établissement médicosocial apportera des réponses structurelles à un fort besoin sur le champ de la pré-professionnalisation et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

#### Informations pratiques :

⇒ [Découvrir l'ensemble des informations relatives à l'appel à manifestation d'intérêt](#) ←

**Date limite de dépôt des dossiers : 02 octobre 2024 à 11h00** (cachet de la poste faisant foi)

<p><b>Par voie postale</b> <i>avec accusé de réception, en deux exemplaires, avant le 02 octobre 2024 à 11h00 (cachet de La Poste faisant foi)</i></p> <p>Agence Régionale de Santé de Mayotte Direction de l'offre de soins et de l'autonomie - Service Autonomie - AMI ESAT 2024 Centre Kinga - 90, route nationale - BP 410 97600 MAMOUDZOU</p>	<p><b>En mains propres</b></p> <p>Remise à l'accueil de l'ARS de Mayotte avant le 02 octobre 2024 à 11h00</p>	<p><b>Par voie électronique</b> <i>avec demande d'avis de réception. Le mail devant être reçu et accusé, le 02 octobre 2024 à 11h00</i></p> <p>A l'adresse mail <a href="mailto:ars-mayotte-medicosocial@ars.sante.fr">ars-mayotte-medicosocial@ars.sante.fr</a></p>
--	---	--

**Contact presse :**  
**06.39.60.74.27 / 06.39.62.41.96**  
[ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

Centre Kinga – 90, route nationale  
Kaweni – 97600 Mamoudzou  
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS ([ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr))